

Excellente insertion professionnelle pour les diplômés de l'enseignement supérieur **agronomique, vétérinaire** et de **paysage**

L'enquête annuelle sur l'insertion professionnelle menée auprès des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage permet d'analyser leur situation plusieurs mois après la sortie de l'école et de caractériser leur emploi. Pour la septième année consécutive, toutes les écoles (publiques et privées) relevant du Ministère en charge de l'agriculture ont réalisé cette enquête dont les principaux résultats sont présentés dans cette synthèse.

Enquêtes 2018

Ingénieurs

En 2018, l'accès à l'emploi des jeunes ingénieurs s'améliore une nouvelle fois, notamment pour la promotion sortante diplômée en 2017. Parmi les ingénieurs issus de cette promotion, 81,8 % de ceux entrés sur le marché du travail sont en emploi au premier trimestre 2018. Pour la première fois, les femmes sont aussi nombreuses (81,7 %) que les hommes (82 %) dans cette situation six mois après la sortie de l'école.

Les conditions d'emploi des ingénieurs s'améliorent avec l'ancienneté professionnelle, en particulier, l'accès au CDI et le niveau de rémunération. Toutefois, ces conditions d'emploi diffèrent entre les femmes et les hommes, plutôt à l'avantage de ces derniers et ce quelle que soit l'ancienneté. Ces différences s'expliquent notamment par les secteurs d'activité dans lesquels les diplômés s'insèrent et les fonctions qu'ils occupent.

La part des diplômés sortants (promotion 2017) qui poursuivent des études est stable, à 12 %. Le diplôme le plus fréquemment préparé une fois devenu ingénieur est le doctorat.

Vétérinaires

Les diplômés des écoles vétérinaires connaissent le quasi plein emploi un après la sortie de l'école. À l'exception de quelques-uns, ils deviennent vétérinaires praticiens dans l'un des trois secteurs d'exercice de la médecine vétérinaire (animaux de compagnie, de production ou équidés) ou bien ils exercent une activité mixte.

Les conditions d'emploi des vétérinaires varient selon le type d'activité exercé. Par exemple, les vétérinaires pour animaux de compagnie travaillent plus souvent à temps partiel et les rémunérations sont plus élevées chez les vétérinaires pour animaux de production.

Paysagistes

Les paysagistes sortis de l'école en 2015 et 2016 connaissent une bonne insertion professionnelle. Plus de 9 diplômés sur 10 entrés sur le marché du travail sont en emploi au moment de l'enquête. Les emplois occupés sont en lien direct avec la formation. Cette population se distingue par une forte proportion d'indépendants, ce qui implique une évolution assez lente des conditions d'emploi notamment du niveau de rémunération.

Les femmes sont majoritaires parmi les ingénieurs agronomes : elles représentent plus de 60 % des effectifs des promotions 2015 à 2017 [tableau 1]. Trois voies de formation permettent de préparer le diplôme d'ingénieur : la formation initiale scolaire qui a accueilli 85 à 86 % des diplômés selon la promotion observée, **l'apprentissage qui a été suivi par 11 à 12 % des diplômés** et la formation professionnelle continue qui en

regroupe entre 2 et 4 %. La validation des acquis de l'expérience (VAE) diplôme également quelques individus chaque année. 94 % des ingénieurs sont titulaires du baccalauréat série scientifique. Enfin, les ingénieurs qui ont suivi leur cursus sous le statut de fonctionnaires de l'Etat, interrogés également dans cette enquête, représentent moins de 2 % de la population.

Tableau 1. Caractéristiques des diplômés ingénieurs par promotion

Promotions	Femmes (%)	Formation initiale scolaire (%)	Apprentissage (%)	Bacheliers scientifiques (%)
2017	62	86	12	94
2016	63	85	11	94
2015	63	86	11	94

Six mois après la sortie de l'école, les hommes et les femmes entrés sur le marché du travail ont les mêmes chances de décrocher un emploi mais leurs conditions d'emploi diffèrent.

Six mois après la sortie de l'école, 69 % des ingénieurs diplômés en 2017 occupent une activité professionnelle [tableau 2]. Ce taux atteint 80 % pour la promotion 2016 interrogée 12 mois après la sortie de l'école et 84 % pour celle de 2015 après 24 mois. Les ingénieurs en service civique, en volontariat international en entreprise, etc. sont considérés en activité professionnelle.

Six mois après la sortie de l'école, le taux net d'emploi (TNE), qui correspond à la part des diplômés en activité professionnelle parmi ceux entrés sur le marché du travail, atteint près de 82 % et il s'établit à près de 95 % 24 mois après la sortie de l'école [tableau 3]. A ces deux périodes, le TNE des hommes et celui des femmes sont comparables ; par contre, 12 mois après la sortie de l'école, les hommes

Tableau 2. Les situations des ingénieurs au moment de l'enquête par promotion (%)

Promotions	Activité professionnelle (dont volontariat)	Recherche d'emploi	Poursuite d'études (dont thèses)	Autres situations (année sabbatique, voyage...)	Total
2017	69	15	12	4	100
2016	80	8	9	3	100
2015	84	5	9	2	100

Tableau 3. Principaux indicateurs d'insertion des ingénieurs par promotion et par sexe

	Taux net d'emploi (TNE) (%)	CDI parmi les salariés (en France) (%)	Cadres parmi les salariés (en France) (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes (en €)
Promotion 2017 interrogée 6 mois après la sortie de l'école				
Femmes	81,7	52	60	30 169
Hommes	82,0	58	66	31 147
Ensemble	81,8	54	62	30 536
Promotion 2016 interrogée 12 mois après la sortie de l'école				
Femmes	90,1	67	62	31 498
Hommes	92,2	77	64	32 420
Ensemble	90,9	71	62	31 833
Promotion 2015 interrogée 24 mois après la sortie de l'école				
Femmes	94,6	82	67	33 159
Hommes	94,9	87	73	35 233
Ensemble	94,7	84	69	33 948

présentent un TNE supérieur à celui des femmes (respectivement 92,2 % et 90,1 %).

Les conditions d'emploi, qui comprennent ici le type de contrat de travail, le niveau de rémunération et le statut de cadre, s'améliorent également avec le temps. Six mois après la sortie de l'école, 54 % des ingénieurs qui sont salariés en France ont signé un contrat à durée indéterminée (CDI) alors qu'après 24 mois passés sur le marché du travail, ils sont 84 % à bénéficier d'un tel contrat, soit 30 points de plus. La proportion de cadres varie peu entre 6, 12 et 24 mois après la sortie de l'école, passant de 62 % à 69 %. **Le niveau moyen des rémunérations brutes annuelles (primes comprises) perçues par les ingénieurs travaillant en France progresse : de 30 536 € en tout début de**

carrière, elle atteint presque 33 948 € après deux années d'expérience, soit une augmentation de 11 %.

Quelle que soit la période observée, les femmes bénéficient de moins bonnes conditions d'emploi que les hommes : elles sont moins souvent en CDI et cadres qu'eux. En outre, malgré l'évolution des rémunérations, les hommes perçoivent toujours une meilleure rémunération que les femmes : ils

gagnent 3 % de plus qu'elles à 6 et 12 mois après la sortie de l'école et 6 % de plus à 24 mois. Des traitements statistiques permettant de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » ont permis de mettre en évidence les facteurs expliquant les différences observées entre les femmes et les hommes. Les deux principaux facteurs identifiés sont les secteurs d'activité et les fonctions dans lesquels les femmes et les hommes s'insèrent.

Des secteurs d'activité et des conditions d'emploi variés – Exemple de la promotion 2016.

L'industrie agroalimentaire (dont la restauration collective), secteur où les femmes sont un peu plus représentées, **accueille un quart des diplômés ingénieurs** [tableau 4]. **Un peu plus d'un quart des fonctions occupées sont liées à la Recherche et au développement (R&D), un quart à la production industrielle**, 17 % à la qualité et au contrôle, 16 % au commerce ou marketing et 6 % aux achats et à l'approvisionnement. Ce secteur offre un niveau de rémunération un peu au-dessus de la moyenne (+5 %) mais les ingénieurs qui y travaillent sont un peu moins souvent cadres que dans l'ensemble des autres secteurs.

Les sociétés de services offrent des débouchés pour 15 % des ingénieurs. Ce secteur réunit une variété d'entreprises : les banques/

assurances, les sociétés de conseil, les bureaux d'études ou encore les entreprises des technologies de l'information et de la communication (TIC)... Les fonctions les plus souvent exercées se situent dans le champ du conseil et de l'animation (29 % des ingénieurs) et du commerce ou marketing (24 %). Les fonctions d'études et de projet occupent également 15 % des ingénieurs travaillant au sein de ces sociétés de services. Les conditions d'emploi sont plutôt avantageuses en termes de contrat de travail (86 % de CDI) et de rémunération (+5 % par rapport à la moyenne).

Les organisations professionnelles agricoles (OPA) emploient 12 % des ingénieurs. Deux tiers d'entre-deux y exercent une fonction de conseil ou d'animation et 23 % ont des

Tableau 4. Secteurs d'activité dans lesquels les ingénieurs diplômés en 2016 travaillent au moment de l'enquête

Secteurs d'activité	Répartition (%)	Femmes (%)	CDI parmi les salariés (en France) (%)	Cadres parmi les salariés (en France) (%)	En activité professionnelle en Ile-De-France (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes (en €)
Industrie agroalimentaire (dont restauration collective)	25	68	73	56	13	33 366
Services divers aux entreprises, aux particuliers et aux collectivités	15	60	86	68	32	33 513
Organisation professionnelle agricole (OPA)	12	71	60	58	15	27 753
Commerce/Distribution	10	59	90	55	23	33 581
Aménagement/ Environnement/ Paysage	8	65	67	61	29	29 747
Production agricole	6	42	72	37	6	25 993
Administrations (Etat, coll. terr., hosp.)	7	70	49	73	25	31 474
Autres industries (pharmaceutique, bois, bâtiment/génie-civil...)	5	50	76	88	30	36 556
Agrofourniture (agrochimie, semences, agroéquipement...)	5	48	73	71	4	35 661
Enseignement, recherche	4	72	25	86	19	26 011
Autres secteurs (org. internationaux, de loisirs, culturels...)	3	76	64	45	16	27 695
Ensemble	100	63	71	62	20	31 833

Lecture : 25 % des ingénieurs diplômés en 2016 qui exercent une activité professionnelle au moment de l'enquête travaillent dans le secteur d'activité de l'industrie agroalimentaire (dont la restauration collective). Parmi eux, 68 % sont des femmes et 13 % travaillent en Ile-de-France. Parmi ceux qui sont salariés en France, 73 % ont un CDI et 56 % le statut de cadre. Les ingénieurs perçoivent en moyenne une rémunération brute annuelle (primes comprises) de 33 366 € pour une activité salariée ou non exercée en France à temps plein.

missions d'études ou de projets. Les femmes sont plus représentées au sein des OPA qui n'offrent pas les meilleures conditions d'emploi : les CDI y sont moins fréquents que dans les autres secteurs, la part des cadres y est également moins élevée qu'ailleurs et les rémunérations sont inférieures de 13 % par rapport à la moyenne.

Le commerce et la distribution recrutent un ingénieur sur 10. Le commerce de gros (dont les coopératives) et les intermédiaires de commerce sont majoritaires (près de 7 sur 10 entreprises de ce secteur) ; les autres structures correspondent à la grande distribution (15 %) et la distribution spécialisée (14 %). Les fonctions liées au commerce, notamment celle de technico-commercial, occupent près

de 30 % des diplômés insérés dans ce secteur. Les fonctions de marketing en regroupent 15 % ainsi que celles de la qualité et du contrôle. Ce secteur est celui qui offre le plus de CDI (90 %) et les rémunérations y sont supérieures à la moyenne. En revanche, les emplois de cadre y sont moins nombreux.

Le secteur de l'aménagement, de l'environnement et du paysage regroupe 8 % des ingénieurs. Ce secteur recouvre une diversité de structures et d'activités : bureaux d'études et sociétés de conseil en environnement, syndicats mixtes, parcs naturels, bureaux d'études en paysage et en urbanisme, entreprises de gestion des déchets... Deux tiers des ingénieurs qui travaillent au sein de ce secteur occupent des fonctions d'études et de projets et 11 % font du conseil et de l'animation. La part de CDI, de cadres et le niveau de rémunération sont plutôt en deçà de la moyenne.

Le secteur de la production agricole réunit 6 % des ingénieurs. C'est un secteur plutôt investi par des hommes. Plus de 7 ingénieurs sur 10 insérés dans ce secteur occupent une fonction de production parmi lesquelles on trouve notamment des exploitants agricoles (21 %), des responsables d'exploitation ou de domaine (10 %), des chefs de culture, des maîtres de chai ou encore des responsables d'élevage (17 %)... Si la part des CDI au sein de ce secteur se situe dans la moyenne, le niveau des rémunérations est l'un des plus bas.

Les administrations accueillent 7 % des diplômés en emploi. Ils se répartissent entre les ministères et leurs services déconcentrés (42 %), les établissements publics (36 %) tels que l'Office National des Forêts et les collectivités (22 %). Les femmes sont également sur-représentées au sein des administrations qui offrent peu d'emploi en CDI. Les ingénieurs y sont plus souvent cadres que dans les autres secteurs (73 %) et leur niveau de rémunération se situe dans la moyenne.

Les autres industries qui comprennent les industries pharmaceutiques et cosmétiques, la production d'énergie ou encore la construction et le génie civil, **ont embauché 5 % des ingénieurs.** Les fonctions exercées y sont très hétérogènes. Les autres industries, où les femmes sont plutôt moins représentées, offrent de bonnes conditions d'emploi par rapport à l'ensemble des autres secteurs : 76 % des ingénieurs qui y travaillent sont en CDI, 88 % sont cadres et ils gagnent 15 % de plus que la moyenne.

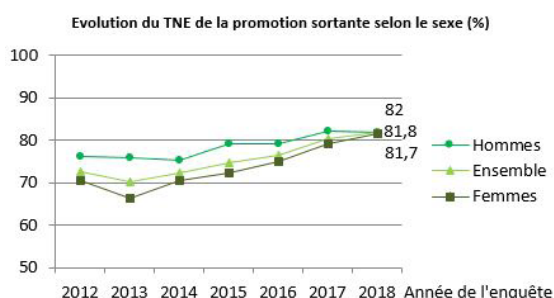
Les poursuites d'études des ingénieurs – promotion 2017

Parmi les ingénieurs diplômés en 2017, 12 % sont en études (y compris en thèse) au premier trimestre 2018 [tableau 2]. Ce taux est stable depuis plusieurs années. Les nouvelles études entreprises par les ingénieurs sont variées : 41 % préparent une thèse (ils étaient 37 % au sein de la promotion 2016 interrogée en 2017), 28 % suivent un Mastère Spécialisé labellisé par la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) dont le Master of Science, 20 % sont inscrits en master et 3 % préparent le diplôme national d'œnologie (DNO). 8 % des diplômés poursuivent d'autres études très hétérogènes.



L'accès à l'emploi de la promotion sortante : l'amélioration se poursuit en 2018

Initiée depuis 2014, l'augmentation du TNE se poursuit. Il atteint désormais 81,8 %. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis que cet indicateur est calculé pour l'ensemble des écoles relevant du ministère chargé de l'agriculture. Pour la première fois, le TNE des hommes (82 %) et celui des femmes (81,7 %) sont équivalents. C'est notamment l'augmentation du TNE des femmes (+2,5 points) qui permet de résorber l'écart entre eux. Le stage de fin d'année demeure le moyen le plus fréquent pour accéder au premier emploi occupé 6 mois après la sortie de l'école (29 %).



Une insertion rapide pour les apprentis et des rémunérations attractives

Les ingénieurs qui ont suivi leur formation par apprentissage se distinguent par la rapidité de leur insertion professionnelle : 6 mois après la sortie de l'école, 9 sur 10 sont en emploi. Parmi les diplômés 2017 qui occupent leur 1^{er} emploi depuis la sortie de l'école au moment de l'enquête, plus d'un sur deux déclare avoir été embauché par l'entreprise où l'apprentissage a été réalisé. A 24 mois, le TNE de cette population issue de la voie de l'apprentissage est comparable au TNE moyen (toutes voies de formations confondues), respectivement 95,7 % et 94,7 %.

Leurs conditions d'emploi sont favorables dès la sortie de l'école et évoluent rapidement : à 6 mois, 72 % sont en CDI et cette proportion atteint 91 % à 24 mois. Le niveau de rémunération annuelle progresse de 12 % entre ces deux périodes et quelle que soit la promotion observée, leur rémunération annuelle moyenne est supérieure à celle de l'ensemble des ingénieurs. Parmi cette population, comme pour l'ensemble des ingénieurs, la proportion de cadres évolue peu entre 6 et 24 mois après la sortie de l'école, passant de 66 % à 71 %.

Les principaux indicateurs d'insertion des ingénieurs diplômés par la voie de l'apprentissage

Promotions	Poursuites d'études (dont thèses) (%)	Taux net d'emploi (TNE) (%)	CDI parmi les salariés (en France) (%)	Cadres parmi les salariés (en France) (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes (en €)
2017	7	90,6	72	66	32 220
2016	6	92,8	83	71	34 864
2015	3	95,8	91	71	36 158

Le secteur des agrofournitures a embauché 5 % des ingénieurs de la promotion 2016 dont une majorité d'hommes. Ce secteur comprend notamment les entreprises d'agrochimie (29 %), d'agrofournitures (44 %) et d'agroéquipement (16 %). Les fonctions les plus recherchées sont celles liées au commerce et au marketing (52 % des ingénieurs) et à la R&D (25 %). Ce secteur offre également de bonnes conditions d'emploi : près de trois-quarts des ingénieurs qui y travaillent ont signé un CDI, 7 sur 10 sont cadres et leur niveau de rémunération est supérieur de 12 % à l'ensemble des secteurs.

L'enseignement et la recherche accueillent également 4 % des ingénieurs dont une proportion de femmes supérieure à la moyenne. Ce secteur n'offre pas les meilleures conditions d'emploi, peu de CDI (25 %) et des rémunérations inférieures à la moyenne d'environ 18 %.

Les vétérinaires

Les diplômés des écoles vétérinaires sont presque tous issus d'un baccalauréat scientifique [tableau 5]. C'est une population majoritairement féminine : elles sont plus de 7 sur 10 au sein de la promotion DEFV 2015 et 8 sur 10 parmi celle de 2014. A la fin de la 5^e année des études vétérinaires, quasiment tous les titulaires du DEFV ont soutenu avec succès leur thèse de doctorat vétérinaire

conférant le diplôme d'Etat de docteur vétérinaire nécessaire à l'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaires.

Tableau 5. Caractéristiques des titulaires du DEFV

Promotions	Femmes (%)	Docteurs vétérinaires (%)	Bacheliers scientifiques (%)
DEFV 2015	73	99	99
DEFV 2014	80	98	98

Les titulaires du DEFV s'insèrent rapidement sur le marché de l'emploi.

Les titulaires du DEFV ne rencontrent pas de difficulté pour accéder à l'emploi : seuls 5 % sont en recherche d'emploi 12 mois après la sortie de l'école (promotion 2015) et 2 % à 24 mois (promotion 2014) [tableau 6]. Par voie de conséquence, le TNE atteint 94,4 % pour la promotion 2015 et 98,1 % pour celle de 2014 [tableau 7].

Le TNE des femmes diffère peu de celui des hommes, elles accèdent également rapidement à l'emploi (moins de 3 points d'écart entre eux quelle que soit la promotion de référence).

L'accès au CDI est également comparable entre les femmes et les hommes, notamment au sein de la promotion DEFV 2014 où 85 %

des femmes et des hommes qui sont salariés ont conclu un CDI. La part des emplois occupés à temps partiel s'élève à 16 % au sein de la promotion 2015 et 26 % au sein de celle de 2014. Au sein de cette dernière, les femmes travaillent deux fois plus souvent à temps partiel que les hommes alors qu'au sein de la première, le taux de temps partiel est comparable entre femmes et hommes. Environ un vétérinaire sur 10 de ces promotions exerce déjà la profession en tant qu'indépendant (dont collaborateur libéral), les femmes sont davantage dans cette situation que les hommes. Enfin, **le niveau de rémunération brute annuelle des vétérinaires s'élève à 34 496 € pour la promotion de 2015 et 36 281 € pour celle de 2014**. Quelle que soit

Tableau 6. Les situations des titulaires du DEFV au moment de l'enquête par promotion (%)

Promotions	Activité professionnelle (dont volontariat)	Recherche d'emploi	Poursuite d'études (dont thèse)	Autres situations (année sabbatique, voyage...)	Total
DEFV 2015	84	5	7	4	100
DEFV 2014	89	2	7	2	100

la promotion observée, les hommes sont toujours mieux rétribués que les femmes (DEFV 2015 : +7 % ; DEJV 2014 : +13 %).

Les différences observées entre les conditions d'emploi des femmes et des hommes s'expliquent notamment par le type d'exercice.

Tableau 7. Principaux indicateurs d'insertion des titulaires du DEFV par promotion et par sexe

Promotions	Taux net d'emploi (TNE) (%)	CDI parmi les salariés (en France) (%)	Temps partiel parmi les salariés (en France) (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes (en €)
DEFV 2015					
Femmes	93,7	76	14	10	33 894
Hommes	96,4	81	18	3	36 172
Ensemble	94,4	77	16	8	34 496
DEFV 2014					
Femmes	97,7	85	29	12	35 131
Hommes	100,0	85	14	6	39 775
Ensemble	98,1	85	26	11	36 281

Des conditions d'emploi qui varient selon le type d'exercice – Exemple de la promotion 2015.

Près de la moitié des diplômés issus de la promotion DEFV 2015 exerce en tant que **vétérinaire pour animaux de compagnie** [tableau 8]. Les femmes sont plus représentées au sein de cette fonction (80 % pour 74 % en moyenne parmi les vétérinaires en activité professionnelle). Parmi ceux qui sont salariés, 71 % ont un CDI et 23 % travaillent à temps partiel. Près d'un vétérinaire sur 10 exerce en tant qu'indépendant. Enfin, la rémunération brute annuelle s'élève à 31 432 €, c'est 10 % de moins que la moyenne.

3 diplômés de la promotion 2015 sur 10 sont devenus vétérinaires mixtes. Ils exercent au moins deux des trois types d'activité parmi la médecine des animaux de compagnie,

de production ou des équidés. Quand ils sont salariés, 85 % sont en CDI et 8 % sont employés à temps partiel. Les emplois d'indépendants représentent 7 % de l'ensemble des emplois. Les rémunérations brutes annuelles sont proches de la moyenne, à 34 788 €.

La médecine pour animaux de production est exercée par 14 % des diplômés 2015.

Cette activité est plutôt masculine puisque les femmes issues de la promotion 2015 sont 47 % à l'exercer. Aucun vétérinaire de la promotion 2015 exerçant dans le domaine des animaux de production n'a le statut d'indépendant. Parmi les salariés, plus de 9 sur 10 sont en CDI et 6 % travaillent à temps partiel. Le niveau de rémunération est supérieur de 12 % à la moyenne.

Les vétérinaires équins regroupent 3 % des diplômés de la promotion DEFV 2015.

Les répondants à l'enquête exerçant ce type de médecine sont trop peu nombreux pour calculer des indicateurs fiables.

Les poursuites d'études des vétérinaires – la promotion 2015

Parmi les titulaires du DEFV 2015, 7 % ont poursuivi des études après la sortie de l'école [tableau 6]. Parmi eux, 36 % préparent une thèse universitaire et les autres approfondissent la médecine vétérinaire en préparant un diplôme complémentaire tel que l'internat, le résidanat ou encore le Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires (DESV)...

Tableau 8. Les fonctions occupées par les titulaires du DEFV en 2015 au moment de l'enquête 2018

Fonctions	Répartition (%)	Femmes (%)	CDI parmi les salariés (en France) (%)	Temps partiel parmi les salariés (en France) (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes (en €)
Vétérinaires animaux de compagnie	47	80	71	23	9	31 432
Vétérinaires mixtes	31	70	85	8	7	34 788
Vétérinaires animaux de production	14	47	91	6	0	38 542
Vétérinaires équins	3	nc	nc	nc	nc	nc
Autres emplois	5	80	nc	nc	nc	nc
Ensemble	100	74	77	16	8	34 496

nc : non communiqué afin de respecter le secret statistique

Lecture : 47 % des vétérinaires issus de la promotion 2015 qui exercent une activité professionnelle au moment de l'enquête sont vétérinaires auprès des animaux de compagnie. Parmi eux, 80 % sont des femmes et 9 % sont indépendants. Parmi les salariés, 71 % bénéficient d'un CDI et 23 % travaillent à temps partiel. Les vétérinaires perçoivent en moyenne une rémunération brute annuelle (primes comprises) de 31 432 € pour une activité salariée ou non exercée en France à temps plein.

Un vétérinaire sur 20 de la promotion 2015 exerce une **autre activité**. Parmi elles, on trouve quelques inspecteurs de santé publique vétérinaire au sein de l'administration, un vétérinaire faune sauvage en zoo, un vétérinaire épidémiologiste au sein d'un

organisme international ou encore un responsable de laboratoire d'analyses en santé animale. Le petit nombre de répondants et l'hétérogénéité des métiers ne permettent pas de produire des indicateurs fiables.

Les paysagistes

Les paysagistes diplômés par le gouvernement (DPLG) traités dans cette partie sont ceux de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles, école de paysage relevant du ministère chargé de l'agriculture. Les paysagistes DPLG se distinguent par **une majorité de femmes et de bacheliers généraux** (toutes séries confondues) [tableau 9]. Les études se déroulent plus de 9 fois sur 10 par

la voie initiale scolaire mais quelques individus les suivent par la voie de l'apprentissage. Quelques individus de la promotion 2016 ont également obtenu le diplôme par la VAE. L'ensemble des indicateurs présentés sont calculés sur des effectifs restreints, environ une soixantaine de diplômés par promotion ; il convient donc de les interpréter avec la plus grande prudence.

Tableau 9. Caractéristiques des paysagistes DPLG par promotion

Promotions	Femmes (%)	Formation initiale scolaire (%)	Apprentissage (%)	Bacheliers généraux (dont bac S) (%)
2016	58	91	3	72
2015	68	93	7	77

Les paysagistes DPLG : une part élevée d'indépendants et des emplois en lien avec leur formation.

Seuls 6 % des paysagistes DPLG de la promotion 2016 sont en recherche d'emploi un an après la sortie de l'école et 7 % de ceux de la promotion 2015 sont dans cette situation deux ans après la fin des études [tableau 10]. Par voie de conséquence, **le TNE de ces deux promotions est élevé (respectivement 92,5 % et 92,6 %)** [tableau 11].

Les paysagistes DPLG s'insèrent majoritairement dans le secteur de l'aménagement, de l'environnement et du paysage : 98 % de ceux de la promotion 2016 et 80 % de celle de 2015. La fonction qu'ils occupent le plus est celle de paysagiste-concepteur en tant que salariés ou chefs d'entreprise. Ils peuvent également débiter leur carrière comme assistants-paysagistes ou encore dessinateurs-projeteurs.

Si la part de CDI parmi les diplômés pay-

sagistes qui sont salariés est plutôt faible (autour de 40 %) au sein des deux promotions, celle des indépendants est élevée (37 % au sein de la promotion 2016 et 27 % au sein de celle de 2015). Le nombre d'indépendants est d'ailleurs probablement un peu sous-estimé car une partie des salariés se déclarent pluriactifs : 18 % des salariés de la promotion 2016 et 14 % de ceux de la promotion 2015. Cette pluriactivité est, le plus souvent, décrite comme un cumul du statut de salarié et d'indépendant (dont auto-entrepreneur paysagiste). **Le niveau moyen de rémunération brute annuelle est similaire au sein des deux promotions, environ 24 300 €**. En revanche, l'écart de rémunération est important entre les salariés et les chefs d'entreprise, ces derniers perçoivent bien moins que les premiers.

Tableau 10. Les situations des paysagistes DPLG au moment de l'enquête par promotion (%)

Promotions	Activité professionnelle (dont volontariat)	Recherche d'emploi	Poursuite d'études	Autres situations (année sabbatique, voyage...)	Total
2016	78	6	5	11	100
2015	83	7	5	5	100

Tableau 11. Principaux indicateurs d'insertion des paysagistes DPLG par promotion

Promotions	Taux net d'emploi (TNE) (%)	CDI parmi les salariés (en France) (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes (en €)
2016	92,5	39	37	24 335
2015	92,6	41	27	24 268

Annuellement, les écoles publiques et privées de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage* conduisent une enquête d'insertion professionnelle auprès de leurs diplômés pour connaître leur devenir. Les étudiants qui ont suivi leur cursus sous le statut de fonctionnaire font partie du champ de l'enquête. Cette enquête est administrée par un questionnaire via Internet. Les données de chaque école sont compilées par AgroSup Dijon-Eduter, à la demande de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'agriculture, afin de réaliser un traitement national.

Les populations répondantes (hors paysagistes) ont subi un redressement statistique selon l'école (ou cursus), le sexe et, le cas échéant, la voie de formation, afin de les rendre représentatives de l'ensemble des diplômés. L'ensemble des résultats (excepté ceux relatifs aux paysagistes) portent donc sur des effectifs pondérés. Les données relatives aux caractéristiques des répondants (tableaux 1, 5 et 9), hors baccalauréat d'origine, sont issues de données administratives collectées auprès des écoles.

La date précise à laquelle un ingénieur, un vétérinaire ou un paysagiste est diplômé peut varier d'une école à l'autre, voire au sein d'une même école. Par voie de conséquence, la durée qui s'écoule entre l'obtention du diplôme et la date de l'enquête est également variable. Un pas de temps moyen a donc été défini pour simplifier la lecture des résultats.

En 2018, les écoles d'ingénieurs ont interrogé les promotions de diplômés 2017, 2016 et 2015, soit respectivement 6, 12 et 24 mois environ après la sortie de l'école.

L'école nationale supérieure de paysage a interrogé les promotions de diplômés 2016 et 2015, soit environ 12 et 24 mois après la sortie de l'école.

Les écoles vétérinaires ont sollicité les deux dernières promotions des titulaires du Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaires. Au moment de l'enquête, ils ont tous terminé leur dernière année d'études (domaine d'approfondissement) et sont sortis de l'école en moyenne depuis 12 et 24 mois.

Nombre de diplômés interrogés et taux de réponses aux enquêtes 2018

Promotions		Pas de temps moyen de l'enquête	Nombre d'écoles	Nombre de diplômés interrogés	Taux de réponses
Ingénieurs	2017	6 mois	14	2 660	86,1
	2016	12 mois	14	2 628	80,9
	2015	24 mois	14	2 638	78,7
Vétérinaires	DEFV 2015	12 mois	4	453	47,9
	DEFV 2014	24 mois	4	475	51,6
Paysagistes	2016	12 mois	1	67	94,0
	2015	24 mois	1	62	96,8

* Ecoles de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage : Agrocampus Ouest, AgroParisTech, AgroSup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, El Purpan, ENGEES, ENSP, ENVA, ENVT, ESA Angers, ESB, Institut polytechnique UniLaSalle (ex LaSalle Beauvais-Esitpa), ISA Lille - Yncréa, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup.

Définitions

Taux Net d'Emploi (TNE) = individus en activité professionnelle / (individus en activité professionnelle + en recherche d'emploi).

Les diplômés en volontariat sont considérés en activité professionnelle mais pas les thésards. Les élèves-fonctionnaires sont exclus du calcul.

Volontariat : volontariat international en entreprise (VIE), volontariat international en administration (VIA), service civique...

CDI (dont fonctionnaires) - cadres : la part des CDI (dont fonctionnaires) et celle des cadres sont calculées sur l'ensemble des salariés en France (hors indépendants et hors volontaires).

Rémunérations : le calcul de la moyenne comptabilise uniquement les rémunérations perçues en France pour une activité professionnelle à temps plein salariée ou non. Les primes sont prises en compte mais pas les avantages en nature.

Docteurs vétérinaires : les docteurs vétérinaires sont les titulaires du DECV de l'année N qui ont soutenu leur thèse d'exercice vétérinaire au moment de l'enquête.

Retrouvez les résultats des enquêtes précédentes sur www.chlorofil.fr espace SUP, rubrique «Insertion professionnelle des diplômés de l'ESA»